

BRILLER ICI COMME AILLEURS

SODEC
Québec 

APPEL DE PROJETS

Mise en valeur des livres illustrés jeunesse et bandes dessinées québécois lors de la Foire du livre de Göteborg 2026

Dans le cadre du Volet 5 – Initiatives stratégiques du Programme SODEXPORT – Aide à l’exportation et au rayonnement culturel – livre et édition (le « Programme »).

Par cet appel de projets, la SODEC soutient la mise en valeur des livres illustrés jeunesse et bandes dessinées québécois et leurs créateurs lors de l'édition 2026 de la [Foire du livre de Göteborg](#), en Suède, dont le Québec sera l'invité d'honneur.

L'invitation d'honneur à un événement européen significatif et la présence du Québec en Suède au cours de l'année 2026-2027 représentent un moment exceptionnel et unique pour développer le marché suédois et pour positionner stratégiquement le Québec et les éditeurs québécois dans les pays nordiques. Le présent appel vise à répondre à la demande des éditeurs québécois pour développer ce marché stratégique et à potentiel élevé.

Objectifs

- Accroître la capacité des entreprises à stimuler les ventes de droits des livres illustrés jeunesse et bandes dessinées québécois dans un marché stratégique pour développer des affaires dans les pays nordiques;
- Accroître la présence et la visibilité des œuvres québécoises dans les pays nordiques.

Critères d'admissibilité

Clientèles admissibles

Pour être admissibles à un soutien financier dans le cadre de cet appel, les entreprises doivent répondre aux conditions suivantes :

- Répondre aux conditions générales et spécifiques d'admissibilité du [Programme](#);
- Être une entreprise québécoise en édition de livres agréée ou admissible à l'agrément par le ministre de la Culture et des Communications, et selon les normes et conditions définies par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et par les Règlements sur l'agrément.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent mettre en valeur des livres illustrés jeunesse québécois ou des bandes dessinées québécoises et leurs créateurs lors de l'édition 2026 de la Foire du livre de Göteborg, en Suède. Les projets doivent également respecter les conditions suivantes :

- Concerner un livre admissible. Dans le cadre de cet appel, sont admissibles :
 - les livres écrits par un auteur québécois¹;
 - les livres illustrés jeunesse québécois d'au moins 8 pages;
 - les bandes dessinées québécoises d'au moins 16 pages.

Sont exclus les livres à compte d'auteur², le matériel pédagogique (ex. : manuels scolaires, parascolaires) ainsi que les albums à colorier ou tout livre dans lequel on peut écrire, dessiner, colorier, découper ou altérer l'aspect du livre ou son contenu d'une quelconque façon (ex. : cahiers d'exercices, livres d'autocollants, agendas, calendriers, etc.).

- Avoir un tirage minimal de 1 500 exemplaires;
- Avoir un à-valoir minimal de 1 000 \$ CA;
- Présenter les documents suivants :
 - le contrat de vente des droits entre l'éditeur requérant et l'éditeur hors Québec;
 - le plan de promotion préliminaire de l'éditeur hors Québec à réaliser à partir de la signature du contrat de vente de droits avec l'éditeur hors Québec, et ce, à l'intérieur d'une période de deux ans;
 - un exemplaire numérique de l'œuvre originale ou les 15 premières pages.

¹ Par auteur québécois, la SODEC entend :

- soit une autrice ou un auteur qui résidait au Québec à la fin de l'année civile précédant celle au cours de laquelle les travaux d'édition ont débuté;
- soit une autrice ou un auteur qui, avant le début des travaux d'édition, avait déjà résidé au Québec pendant une période continue d'au moins cinq années.

Lorsqu'il n'y a pas d'auteur clairement identifié dans le livre, compte tenu par exemple de la présence de plusieurs collaborateurs, la ou les personnes qui dirigent la rédaction de ce livre (appelées rédactrices ou rédacteurs [réd.]) sont assimilés à ses auteurs et doivent donc se qualifier comme auteurs québécois.

² Par livre à compte d'auteur, la SODEC entend un livre pour lequel l'auteur paie un éditeur pour qu'il le publie ou pour qu'il assume certaines prestations pour la fabrication, la production ou la commercialisation de son livre. Le compte d'auteur inclut les pratiques pour lesquelles des dispositions contractuelles ou autres prévoient notamment :

- qu'une partie des frais directs ou indirects de production ou de commercialisation est ou peut être assumée par l'auteur ou toute autre personne liée à l'auteur; et/ou
- que les redevances ou les montants forfaitaires peuvent être payés autrement qu'en argent.

Participation financière

Barèmes et limites de l'aide financière

L'aide est attribuée sous forme de subvention.

L'aide par projet peut atteindre un maximum de 50 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 12 000 \$.

La SODEC tient compte de la participation financière des autres intervenants publics ou privés, et, dans tous les cas :

- le taux de cumul des aides gouvernementales maximal ne peut dépasser 70 % du budget total du projet (y compris les crédits d'impôt provinciaux et fédéraux);
- le requérant doit assumer au moins 30 % du budget total du projet.

Le nombre de projets soutenus est établi en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible.

Dépenses admissibles

- Frais de traduction;
- Dépenses de commercialisation, promotion, presse et publicité directes sur le marché suédois et les plateformes numériques :
 - Honoraires et frais externes (honoraires de commercialisation, promotion, presse et publicité (relationnistes, graphisme), outils ou matériel promotionnel, achat d'espaces publicitaires (traditionnels et numériques), encartage);
 - Coûts de production d'outils promotionnels (catalogue, signets, outils ou matériel promotionnel, présentoirs, publipostages, mise en marché numérique).
- Déplacement des auteurs et illustrateurs à Göteborg jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par personne (maximum de 2 personnes) :
 - Déplacement à l'international;
 - Transport local, incluant les déplacements dans le cadre de la tournée promotionnelle;
 - Hébergement;
- Frais d'interprète, le cas échéant;

Les dépenses soutenues dans le cadre de cet appel de projets ne sont pas admissibles à toute autre aide au programme SODEXPORT.

Modalités de versement

- 70 % de l'aide est versée à la conclusion d'une convention d'aide financière.
- 30 % de l'aide est versée à la suite de la réception et approbation des documents de clôture par la SODEC, tel que précisé dans la convention d'aide financière.

Les versements sont toujours conditionnels à la disponibilité des fonds et aux approbations appropriées et suffisantes des crédits par l'Assemblée nationale.

Évaluation des projets

Les demandes sont analysées par des professionnels de la SODEC. Au besoin, la SODEC peut faire appel à des avis externes.

Plus précisément, les entreprises requérantes seront évaluées selon les critères suivants :

- les retombées majeures pour le secteur du livre québécois;
- la qualité et le réalisme du plan de mise en œuvre du projet;
- le réalisme budgétaire, la structure de financement et l'appui des partenaires;
- l'expérience de l'entreprise et la compétence des partenaires engagés dans le projet;
- la qualité de la présentation de la demande.

Les disponibilités financières de la SODEC sont toujours prises en considération au cours du processus décisionnel.

Présentation de la demande

Le dépôt des projets se fait uniquement via le portail en ligne sécurisé [**SOD@ccès**](#) de la SODEC. S'il s'agit de votre premier dépôt à la SODEC, cliquez sur le bouton **S'inscrire** à partir de la page d'accueil. Puis, sélectionnez le programme 40-51-05-01.

Votre dossier doit être soumis au plus tard le 30 janvier 2026 à 23 h 59.

Clôture des demandes

Les documents requis pour la clôture des demandes doivent être acheminés dans un délai de trois (3) mois après la fin des activités (condition pour l'octroi du deuxième versement de la subvention).

- Formulaire de bilan SODEXPORT;
- Rapport final;
- Plan de promotion réalisé par l'éditeur hors Québec (incluant une revue de presse des médias et des tournées de promotion);
- Exemplaire numérique de l'œuvre traduite ou les 15 premières pages.

Renseignements

Pour toute question relative à cet appel de projets, veuillez communiquer avec :

Sandrine Martinez

Déléguée des affaires internationales - SODEC

sandrine.martinez@sodec.gouv.qc.ca